



Compte-Rendu
du Comité Technique Local
du 8 février 2018

<http://cgt.drifip59.free.fr>

Le comité technique local s'est réuni ce jeudi 8 février 2018.

Les points à l'ordre du jour étaient les suivants :

- l'aménagement des horaires d'ouverture au public pour le CFP de Roubaix
- l'aménagement des horaires d'ouverture au public pour le CFP de Lille Seclin
- l'aménagement des horaires d'ouverture au public pour le CFP de Le Quesnoy
- l'aménagement des horaires d'ouverture au public pour le CFP de Lomme
- l'aménagement des horaires d'ouverture au public pour la trésorerie de Lille Amendes
- le bilan de la campagne d'entretiens professionnels 2017
- Dossier SIP/CDIF Situation des rapprochements

La CGT a ouvert la séance par la lecture de sa déclaration liminaire.

Déclaration liminaire
des élus CGT Finances Publiques
au CTL DRFIP Nord du 8 février 2018

Plus les semaines passent, plus il se confirme que le Président de la République et le gouvernement demeurent sourds aux légitimes revendications portées par les agents de la fonction publique :

Le gel de la valeur du point est maintenu, le jour de carence rétabli, l'injuste hausse de la CSG mal compensée, les coupes budgétaires et suppressions d'emplois confirmées. De nouveaux projets viennent encore noircir un tableau pourtant déjà bien sombre.

Depuis plusieurs mois, la CGT alerte sur le projet gouvernemental CAP 2022. Sous couvert, une nouvelle fois, de moderniser l'état et de développer le numérique pour tous les services publics, le gouvernement vient d'annoncer sa méthode pour liquider la Fonction Publique (Comité interministériel de la transformation publique du 01/02/2018) :

Un véritable plan social est programmé par des vagues de départs volontaires, de la mobilité interne forcée, une très large extension du recours aux contrats. Objectif : supprimer 120 000 fonctionnaires dont 50 000 dans la fonction publique d'État.

Pour que les agents marchent au pas dans cette entreprise de destruction, « *la rémunération doit être liée au mérite et à l'atteinte des résultats individuels et collectifs* », l'action des représentants des personnels est fragilisée en reprenant le modèle des ordonnances « Travail » en termes de dialogue social.

Quant à l'avenir, tout projet de transformation des administrations « *doit permettre un*

retour sur investissement d'un euro d'économie pour un euro d'investissement à l'horizon de trois ans ». Alors que le « tout » numérique pose le problème d'accessibilité pour les populations les plus fragiles, le dogme affiché est bien celui du recul de l'offre de service public !

Et pour la DGFIP en particulier, c'est bien à ce jour, TOUTES LES MISSIONS qui SONT menacées

Sans prétendre à l'exhaustivité, il suffit d'illustrer cette politique par quelques exemples significatifs :

- Cadastre : fin programmée de la mise à jour du plan cadastral par les géomètres et externalisation au privé.
- Mission Domaniale : rehaussement des seuils d'évaluation et suppression de 42 brigades avec des velléités de privatisation évidentes.
- Gestion publique : fin de la séparation ordonnateur-comptable annoncée par le Ministre Darmanin, pour la gestion des collectivités importantes et au nom de la suppression des doublons. C'est l'acte de décès de cette filière au sein de la DGFIP.
- Directions départementales : suppression progressive de leurs missions, menaçant leur pérennité.
- Contrôle fiscal : reculs continus en matière de contrôles de proximité, généralisation du droit à l'erreur réclamé par le MEDEF et mise à mal de l'ensemble des corps de contrôle de l'Etat.
- Prélèvement à la source : véritable privatisation du recouvrement, cette réforme va atomiser les structures actuelles, transformer toutes les chaînes de travail et dégrader le service rendu à l'utilisateur.
- Informatique à la DGFIP : de l'interministérialité à l'externalisation accélérée en passant par des recrutements d'informaticiens sans qualifications, c'est la liquidation d'une informatique de plein exercice.
- Publicité foncière : fermetures en masse des SPF à court terme et menace sur la pérennité même de la mission à la DGFIP, suite à l'accès au fichier immobilier donné aux notaires.

Dans ces conditions, parler de sabotage pur et simple de la DGFIP par ce gouvernement est une réalité.

Combien de suppressions d'emplois encore à venir ? 15 000 ? 20 000 ?

S'il est trop tôt aujourd'hui pour avoir des certitudes sur les éléments CAP 2022 pour notre administration, les éléments apportés par le directeur général lors du Comité Technique de Réseau du 30 janvier 2018, sur les réflexions en cours, ne peuvent que faire froid dans le dos. Tous les sujets sont désormais ouverts et toute la DGFIP peut être saccagée :

- la gestion des agents pourrait être confiée aux préfetures, court-circuitant directions générales et ministères ;
- le changement de l'architecture du recouvrement est en réflexion ;
- une refonte des réseaux de recouvrement de l'État ainsi que leur rapprochement avec les organismes sociaux (URSSAF) est envisagée ;
- la fin du numéraire est à l'ordre du jour ;
- l'accueil DGFIP dans les maisons de service au public (organismes regroupant services publics et privés) devrait se développer ;
- le recours à des agents contractuels devrait être simplifié.

Aucune ligne rouge ne semble exister. C'est en substance le message que le directeur général a souhaité nous faire passer. Il ne peut aujourd'hui donner aucune

assurance sur les choix qui seront faits, car ceux-ci seront arbitrés au plus haut niveau de l'État.

On comprend donc que les choses pourront aller très loin.

C'est pourquoi, dans ce contexte, pour la CGT, il est nécessaire de s'engager résolument dans l'action, par la grève et les manifestations, avec l'ensemble de la Fonction Publique et notamment le 22 mars prochain.

A l'ordre du jour de ce CTL, deux grands classiques dans la période : des propositions de réductions d'horaires d'ouverture au public et le bilan de la dernière campagne d'évaluation.

Sur le premier point, nous serons d'accord avec vous...mais sur une problématique présentée uniquement : la limitation de la pause méridienne des collègues en charge de l'accueil n'est pas acceptable.

Mais la présentation que vous en faites, partielle et partielle, ne dupe personne. Car, qui est responsable de cette situation ? Qui a décidé depuis plusieurs années et encore une fois, pas plus tard qu'il y a un mois jour pour jour, de supprimer des dizaines d'emplois dans ces services d'accueil ? Et aujourd'hui, vous prétendez vouloir améliorer les conditions de travail des collègues ?

Sur la campagne d'entretien professionnel, nous aurions aimé avoir des éléments sur le campagne 2018 : en effet, celle-ci est marquée par de nombreuses nouveautés, le tout dans le contexte de mise en place du RIFSEEP et de l'expérimentation « bilan de compétences ».

La mise en place du protocole PPCR (parcours professionnel, carrière et rémunérations), instaure un cadencement unique d'avancement d'échelon et supprime donc l'attribution des réductions-majorations d'ancienneté.

En 2017, c'est la catégorie B qui s'est vue appliquée ce protocole.

A compter de 2018, les catégories A et C entrent aussi dans le système.

Cela induit donc des changements dans l'établissement des tableaux d'avancement pour les catégories A, B et C et les listes d'aptitude de C en B et de B en A.

La CGT Finances Publiques demande l'abrogation du système d'évaluation professionnelle tel qu'il est pratiqué aujourd'hui.

Elle revendique une notation de carrière avec une note chiffrée. Le système de notation doit être basé sur des critères objectifs permettant une réelle reconnaissance de la valeur professionnelle des agents.

Enfin, nous réitérons notre opposition aux modifications du règlement intérieur de ce CTL : elles restent inacceptables car elles remettent en cause des acquis fondamentaux en matière de droit syndical et de respect des représentants syndicaux et des élu.es des personnels.

La CGT Finances Publiques, attachée au respect de la démocratie, du droit syndical et des représentants des personnels, tout comme à la défense individuelle des agents dans un cadre collectif, condamne sans appel ces décisions.

Par ces choix délibérés, le Directeur général empêche le fonctionnement normal des instances représentatives (CAPN, CAPL, CTL) :

- c'est retirer aux élus les moyens d'accomplir leur mandat dans les conditions satisfaisantes pour la défense des droits et garanties des personnels ;
- c'est bafouer d'un revers de main le vote de 86% des personnels de la DGFIP qui reconnaissent le rôle de leurs représentants syndicaux dans toutes les instances.

Nous nous sommes engagés pour un mandat de 4 ans avec des modalités de fonctionnement qui ont fait l'objet de longues discussions aboutissant à la publication d'un " Règlement intérieur " .

Pour ces raisons, les élu.es de la CGT Finances Publiques, refusent ces reculs en matière de dialogue social, de nature à remettre en cause le droit des personnels à être correctement défendus et représentés.

A l'issue de la lecture des déclarations liminaires, le Directeur a souhaité apporter les précisions suivantes : sur le plan national et les annonces « fonction publique », le ministre a annoncé l'ouverture d'une phase de concertation et de dialogue...

Sur la DGFIP : et sur les missions, pour l'instant, il s'agit de pistes de réflexion, pas de décisions ; il faut attendre avril.

ORDRE DU JOUR :

1. La modification des horaires d'ouverture

La direction a présenté le dispositif qu'elle a mis en place. Elle a recensé les souhaits de l'ensemble des chefs de service. Normalement, les chefs de service devaient solliciter l'avis de leurs agents en charge de l'accueil.

Pour la direction, il y a un problème de pause méridienne sur Roubaix, Lille Seclin, Lomme, Lille Amendes et un problème au Quesnoy concernant l'ouverture au public le matin car le CFP ouvre à 8h30 et la trésorerie municipale à 9h.

Concernant la pause méridienne, la direction met en avant le fait que les collègues ne peuvent plus se restaurer en 45 minutes en proposant de nouveaux horaires d'ouverture, à savoir 8h30 – 11h30 13h30 – 16h à Roubaix, Lille Seclin, Lomme et Lille Amendes. Au Quesnoy, la direction propose d'ouvrir à 9h le CFP comme à la trésorerie municipale et pour éviter que les usagers devant se rendre à la trésorerie n'aillent au CFP entre 8h30 et 9h .

Pour la CGT, il est pour le moins ironique de voir la direction se préoccuper de nos conditions de restauration. En effet, sans la pression de la CGT l'année dernière lors du renouvellement du contrat, la direction voulait fermer certains restaurants administratifs et passer en liaison froide pour les autres.

La CGT est pleinement consciente des difficultés pour les collègues de l'accueil de pouvoir prendre une réelle pause méridienne.

En plus, la question de l'ouverture au public est intimement liée au nombre d'emplois.

Chaque année la direction supprime des emplois. Il y a un mois jour pour jour elle a décidé de supprimer des emplois C ou B sur les sites en charge de l'accueil.



Fondamentalement, ce que veulent les personnels, ce sont des emplois pour réaliser les missions (comme cela a été dit lors des cahiers revendicatifs) et pas des réductions de plage d'ouverture.

De plus, il y a de cela 3 ans les collègues avaient **tous** été consultés concernant les horaires.

La CGT a demandé qui avait été réellement consulté cette fois. En effet, la plupart des collègues en charge de l'accueil dans les CFP n'ont pas été consultés.

A titre d'exemple, au CFP de Le Quesnoy, les collègues nous ont indiqué qu'ils étaient contre l'ouverture à 9h et bizarrement, d'après la direction, la majorité serait pour.

Concernant Lille Seclin, la direction a-t-elle réfléchi aux conséquences d'une fermeture à 11h30 sur l'accueil de la Cité ? En effet, sachant que le site fermerait à 11h30, les contribuables pourraient se reporter sur la Cité.

Devant le flou de ses propres propositions, la direction a demandé une suspension de séance de 10 minutes pour évaluer ses propres propositions.

Après 10 minutes, la direction est revenue en indiquant qu'elle enlevait sa proposition concernant Le Quesnoy et Lille Seclin (une expertise complémentaire pour Lille Seclin sera faite) et qu'elle maintenait sa proposition pour Roubaix, Lomme et Lille Amendes.

La CGT a décidé de s'abstenir lors du vote. En effet, la CGT comprend les difficultés des collègues lors de la pause méridienne mais il ne faut pas que la direction pense que c'est un 1^{er} pas vers des fermetures de demi-journée.

2. Bilan de la campagne d'entretiens professionnels 2017

La Direction a fait une présentation de la campagne d'entretiens professionnels 2017.

La campagne d'entretiens professionnels 2017 a été marquée par la suppression des réductions/majorations d'ancienneté pour les agents de catégorie B (PPCR).

En 2017, 2649 agents (2713 en 2016) ont été évalués au titre de la campagne :

- 457 agents de catégorie A ;
- 1304 contrôleurs et géomètres ;
- 888 agents de catégories C (administratifs et techniques).

En termes de recours :

Recours hiérarchique

92 recours (27 pour les A, 26 pour les B et 39 pour les C).

CAPL

73 recours (25 pour les A, 17 pour les B et 31 pour les C).

CAPN

29 recours (12 pour les A, 3 pour les B et 14 pour les C).



La CGT a rappelé sa demande de suppression du recours hiérarchique (chronophage, inutile et dissuasif).

Nous nous sommes étonnés de l'absence d'éléments sur les collègues à temps partiels ; en effet, les données statistiques fournis il y a quelques années, avaient montré une différence (néfaste pour les collègues à temps partiel) en matière d'attribution de réduction d'ancienneté.

La CGT a également noté le nombre important de mentions d'encouragement attribuées en 2017 (80 pour les C et 67 pour les A), alors qu'elles ne pouvaient être suivies d'effet en 2018 : Merci Patron !

Sur le déroulement de la campagne 2018 : **la CGT a demandé des explications sur la nouvelle modalité d'application de l'évaluation des collègues en équipe de renfort** : « dès lors qu'un agent de l'équipe de renfort (EDR) a été affecté 100 jours ou plus dans un même service en 2017, son évaluation professionnelle sera confiée au chef de service de la structure concernée qui conduira l'entretien de l'équipier de renfort. ». Cette modalité a été mise en place pour répartir les entretiens au niveau des responsables.

Pour la CGT, cette modalité de déroulement de l'entretien ne figure ni dans l'instruction, ni dans la note locale. Et surtout, cela n'a aucune cohérence, notamment, par rapport aux objectifs fixés pour l'année N et aux autres missions réalisées par les collègues.

3. Dossier SIP/CDIF Situation des rapprochements



AVEC UN ESCALIER PRÉVU POUR LA MONTÉE ON REUSSIT SOUVENT À MONTER PLUS BAS QU'ON NE SERAIT DESCENDU AVEC UN ESCALIER PRÉVU POUR LA DESCENTE.

La Direction a fait le constat suivant : la réforme CDI CDIF ayant été interrompue en 2008 avant sa finalisation complète, la situation de la DRFIP 59 est hétérogène et résulte de l'état d'avancement de la réforme dans les deux anciennes directions [Nord Valenciennes et Nord Lille] : rapprochement achevé dans le sud du département et situation « disparate » sur le reste du département.

La direction semble vouloir finaliser le rapprochement SIP-CDIF pour 2019 avec la création d'un PTGC départemental et d'un Pelp départemental

Pour la CGT, avant de vouloir « finaliser », encore faut-il dresser un bilan de ce qui a été mis en place dans l'ancienne direction de Nord Valenciennes où la situation en matière de foncier est très préoccupante. Beaucoup de technicité a été perdue.

Questions diverses



Les engagements de la DRFIP étant désormais traités dans les questions diverses, ont été évoqués notamment :

- l'accueil de Dunkerque : la DRFIP est à la recherche d'une meilleure méthode, il faut une réponse immobilière adaptée, un document type a été remis aux chefs de service pour recueillir leurs problèmes.
- Cité dont accueil grand Lille Est : pose de panneaux et signalétique. Les préconisations après l'audit du SPIB 2C viennent d'arriver et vont être analysées. Il faut pallier les défaillances relevées dans la sécurité des agents (installer des chemins de fuite)
- EDD Valenciennes CH : la CGT a relevé qu'aucune réponse n'avait été trouvée à la question de l'emploi et des charges de travail.
- Concernant le SIP du Quesnoy : les élus CGT ont demandé quand aurait lieu un nouvel entretien avec la DGS, les locaux se dégradent, les sols, les carrelages des escaliers et augmentent les risques de chute.

réponse : les domaines ont remis leur réévaluation des loyers attendue par la mairie afin qu'en contrepartie elle effectue les travaux. Rencontre à prévoir avec la Secrétaire Générale.

- La CGT a demandé l'inscription de deux points à l'ordre du jour du prochain CTL :
- Budget DRFIP Nord 2018
 - Campagne Impôt sur le revenu 2018 / PAS
-
- Concernant les collègues non-titulaires la CGT a demandé :
 - ✓ d'intégrer les collègues sur ENSAP (les fiches de salaires sont distribuées avec retard : fiche de novembre obtenue en février.
 - ✓ La subrogation à la sécurité sociale
 - ✓ la titularisation
 - Concernant les retraits de jour de grève : la CGT a demandé un retrait étalé (certains ont eu 3 jours de grève sur le même mois alors que les jours de grève étaient sur des mois différents)
 - Sur le centre d'encaissement : la CGT demande de clarifier la mainte-

nance des machines. Si elle doit être assurée par les collègues ceux-ci doivent être correctement formés et la qualification nouvelle doit être reconnue.

Réponse de la direction : c'est une décision de l'administration centrale de réduire le contrat d'entretien.

Le retard est important au CEL depuis la dernière échéance (J+10). Pourquoi le protocole n'est plus respecté (heures de pointes) ?

La DRFIP apportera des réponses sur ces points la prochaine fois.

- La CGT a dénoncé les conditions d'installation du nouveau SPFE de Lille à la cité administrative (travaux à l'accueil non terminés, matériels manquants...). La CGT a transmis une liste d'éléments demandés par les collègues.
- Prime d'accueil à Dunkerque et à Tourcoing : les collègues effectuent plus de 60 jours par an à l'accueil et sont donc éligibles à la prime d'accueil.

Réponse de la direction : les chefs de service ne font pas remonter les plannings à la direction.

- Site d'Avesnes : la DRFIP déménage les installations et matériels à l'intérieur du bâtiment B, les agents sont inquiets et veulent en connaître la raison. Le bâtiment va être remis aux Domaines. Il sera offert à une autre administration (vu la désertification du service public sur cette sous-préfecture, le transfert d'une autre administration est inconcevable) et en dernier ressort pour la DRFIP, le bâtiment sera mis en vente.
- PCE : nouvelle procédure mise en place sans formation des agents : les instructions sur place qui viennent s'ajouter à la charge de travail.

La DRFIP nous répond que cette procédure ne concerne que les remboursements de crédits de TVA et qu'effectivement elle alourdit et complique le travail des agents. Si il y a des besoins, la formation sera mise en place.

Problème des bugs informatiques.

30 dossiers supplémentaires sont venus alourdir la charge de travail des PCE. Quels ont été les critères d'attribution de ces dossiers ? A t on tenu compte des temps partiels ? Est-ce lié à l'importance des postes vacants et au turn over en PCE ?

Les réponses étant fuyantes, les élus CGT ont demandé que soit inscrit à l'ordre du jour du prochain CTL un point à l'ordre du jour concernant la situation du contrôle fiscal dans son ensemble à la DRFIP.

- Les élus CGT ont demandé à ce que les agents Berkani soient tous dotés d'un poste informatique.

- Demande réitérée concernant la sécurisation du poste de Lannoy. La CGT l'a demandé lors du CTL de juillet et celui d'octobre. Flou concernant la réponse : la trésorerie serait en bail précaire et la ville souhaiterait récupérer le poste en 2019. C'est étrange car actuellement la ville fait des travaux à la trésorerie. Réponse une nouvelle fois évasive : la direction va se renseigner auprès de la ville.
- Demande réitérée concernant la sécurisation de l'accueil du SIE Grand Lille Est. Aucune sécurité au guichet accueil : aucun dispositif de fuite possible, aucune alarme ; a demande avait déjà été faite lors des derniers CTL et toujours rien ... La direction répond qu'elle va étudier la demande

La CGT dénonce l'attentisme de la direction concernant les questions de sécurité touchant les collègues alors que lorsqu'il s'agit de faire des travaux pour mettre tout l'enregistrement lillois à la cité administrative, là la direction "réussit" à faire les travaux rapidement !!!

- Des collègues des SIP de Roubaix ont demandé à bénéficier de double-écran. Cette demande a été formalisée à la direction en février 2017. Puis 2 messages dans le cahier hygiène et sécurité ont été faits le 10 janvier et le 18 janvier 2018. La direction va étudier la demande. La CGT espère que ça ne prenne pas encore 1 an !!!